



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

éoliennes

Question écrite n° 121739

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le fait que par question écrite n° 26267 (JO Sénat du 29 mars 2007), son attention a été attirée sur les nuisances considérables de certains parcs éoliens sur la réception des chaînes de télévision. À juste titre, la réponse ministérielle souligne qu'il s'agit d'un « phénomène général » résultant de la diffraction des ondes électromagnétiques. Cette réponse s'étend longuement sur les solutions techniques susceptibles d'être mises en oeuvre ; toutefois, ce n'était pas l'objet de la question, laquelle visait la responsabilité du constructeur ou de l'exploitant et les moyens contraignants susceptibles d'être mis en oeuvre pour que les riverains ne soient plus victimes des nuisances. En ce qui concerne le rôle du CSA, la réponse précise que celui-ci parvient à des solutions amiables dans 95 % des cas. Dans les 5 % restants, elle souhaiterait qu'il lui précise quelle a été l'action du CSA. Enfin, selon la réponse, « la réception de chaînes étrangères n'entre pas dans le champ d'obligation du CSA ». Il n'en reste pas moins que dans les zones frontalières, les nuisances créées à l'encontre de la réception des chaînes de télévision des pays voisins créent un préjudice aux personnes qui en sont victimes. Dans cette hypothèse et en l'absence de possibilité d'intervention du CSA, elle souhaiterait qu'il lui précise si l'exploitant d'une éolienne peut gêner impunément les habitants d'une commune ou dans le cas contraire, quels sont les moyens dont disposent ceux-ci pour réagir.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121739

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3480